

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 18 NOVEMBRE 2011 A 20H30**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Antoine DEFOIX, Maire.

Etaient présents : M. Antoine DEFOIX – Mme Pascale PINGUET – M. Franck LAGILLE – M. Roger BOUCHAIB – M. Gilles GOURTAY – M. Daniel CARADEC - M. Gilles STRANART – M. Claude POIREAU – M. Daniel CARROUÉ - M. Pierre GAUTHIER – Melle Christelle TZOTZIS – Mme Luce FARE - M. Joan PASQUIER - M. Jean Marie BARDU – Mme Laurence MITAUT-HUGUET – M. Ludovic REDON – M. Roger ROGUES - M. Daniel COULOMB.

Etaient excusés : Mme Sophie LEBOURGEOIS – Mme Michèle BILLARD-GUEHRING (***pouvoir à M. Antoine DEFOIX***) – M. Jean-Pierre LATOURTE (***pouvoir à Mme Pascale PINGUET***).

Secrétaire de séance : M. Daniel CARADEC



Adoption à l'unanimité du dernier procès-verbal en date du 28 octobre dernier.

M. DEFOIX demande d'ajouter un troisième point à l'ordre du jour. Il concerne une décision modificative relative au budget d'assainissement, liée à une nouvelle procédure de l'Agence de l'Eau. Adopté à l'unanimité.

Puis, M. DEFOIX aborde le premier point inscrit à l'ordre du jour :

Convention d'Occupation Temporaire du domaine public constitutive de droits réels pour l'implantation d'une ferme solaire

Plusieurs points sont évoqués :

- Le fait que la convention ait été préparée par Maître VIGNOT qui assiste la Commune sur cette affaire.
- Tel que souhaité lors d'une réunion précédente, il est bien stipulé que Enel Green Power se rapprochera de Beauce Gâtinais Valorisation en charge du sous-sol de l'ancien CET.
- L'accord pour inscrire une indemnité d'immobilisation du terrain à hauteur de 7 000 € TTC.

M. le Maire précise que dès cette décision prise, Enel Green Power pourra se porter candidate auprès des services de l'Etat.

M. le Maire rappelle le projet de réaliser et d'exploiter une ferme solaire sous forme de centrale photovoltaïque sur le site du CET n°1 répondant à un objectif de développement des énergies renouvelables prévu par le Grenelle de l'Environnement.

Par délibération du 11 février 2011 (délibération n°11.02.03), M. le Maire a été autorisé à lancer une consultation pour le choix d'un opérateur en vue de cette installation.

Suite à l'analyse des offres des candidats et à la Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 juin 2011, il a été constaté que la société ENEL GREEN POWER France a présenté l'offre technique et financière la mieux disante.

De cette offre résulte le projet de Convention d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public constitutive de droits réels qui sera accordée pour une durée de 25 ans et permettra à ENEL GREEN POWER France d'exploiter la ferme et de vendre l'énergie produite au distributeur d'électricité.

Il y a lieu de valider cette Convention d'Occupation Temporaire et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE de passer une Convention d'Occupation Temporaire du domaine public constitutive de droits réels avec la société ENEL GREEN POWER France pour l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur l'ancien site du CET n°1.

APPROUVE les termes de cette convention et **AUTORISE** M. le Maire à la signer.

Demande de subventions après choix de l'entreprise pour la restructuration de la STEP et (station d'épuration et réseaux annexes)

M. le Maire donne la parole à M. CARROUE qui apporte une information relative au co-traitant SNCTP de la Société SOURCES (groupement retenu pour ces travaux lors de la commission d'appel d'offres). Il s'agit d'une « situation financière fortement dégradée » (rentabilité et rating de la société défavorables). M. CARROUE questionne sur le risque inhérent à cette situation, en cas de défaillance (arrêts de chantiers, ..) et suggère de se rapprocher du mandataire (Sté SOURCES) pour prendre ces données en compte.

Plusieurs réflexions sont apportées. A savoir que le marché est passé avec un groupement solidaire engageant les partenaires sur l'ensemble des actions et que la Société SOURCES, Mandataire, est dans une situation financière solide. L'inverse serait plus problématique.

Pour autant, l'attention de la Sté SOURCES sera sollicitée sur cette crainte. Plusieurs élus rappellent, également, que la crise dans le secteur des bâtiments publics a altéré la santé financière de nombreuses entreprises et qu'un certain temps leur sera nécessaire pour retrouver une gestion plus solide.

Par ailleurs, M. STRANART reprend quelques termes du rapport d'analyse des appels d'offres en expliquant, particulièrement au niveau technique, ce qui a permis de retenir le groupement dont la Sté SOURCES est mandataire.

M. le Maire rappelle l'opération d'assainissement à réaliser avec les travaux de mise en conformité de la station d'épuration et de restructuration des réseaux qui y sont associés.

Pour mener à bien ce projet, un appel à candidatures a été effectué répondant à une procédure négociée au sens des articles 28, 65 et 66 du Code des Marchés Publics.

Huit entreprises ont été candidates. La consultation prévoyait que cinq candidatures seraient admises pour la présentation d'une offre, et seules deux sociétés ont remis une offre.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le lundi 14 novembre dernier, a retenu l'offre du groupement des sociétés SOURCES, SNCTP (génie civil) et Costes architectes (architecte) et dont la société SOURCES est mandataire, pour le montant total suivant :

➔ Coût des travaux :	1 907 000 € H.T.
- dont station d'épuration 3000 équivalent habitants et bassins d'orage (530 m3)	1 701 559 € H.T.
- travaux sur réseaux d'assainissement	205 441 € H.T.

M. le Maire rappelle ensuite les taux de subventionnement sollicités auprès de la Région, du Département et de l'Agence de l'Eau :

- Conseil régional d'Ile de France 17 % + 5 %
- Conseil général de Seine-et-Marne 15 % (taux 2011)
- Agence de l'Eau 35 % + prêt à taux 0 sur 20 %
- Commune le solde

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

PREND ACTE du rapport d'analyse des offres et du choix de la Commission d'appel d'offres, réunie le 14 novembre 2011, pour le groupement dont la société SOURCES est mandataire, pour les travaux de mise en conformité de la station d'épuration et de restructuration des réseaux qui y sont associés.

PREND ACTE de la prochaine signature du marché par M. le Maire qui détient la délégation nécessaire.

APPROUVE le montant des travaux fixé à : 1 907 000 € H.T.

- dont station d'épuration 3000 équivalent habitants
et bassins d'orage (530 m3) 1 701 559 € H.T.
- travaux sur réseaux d'assainissement 205 441 € H.T.

SOLLICITE la Région, le Conseil général et l'Agence de l'Eau pour des subventions sur ces opérations.

MANDATE M. le Maire pour la signature de toute pièce d'ordre technique, administratif, juridique et financier relative à présente opération.

Décision modificative n°1 – budget assainissement

Les élus disposent de l'ancien et du nouvel échéancier concernant un prêt à taux 0 contracté sur 15 ans auprès de l'Agence de l'Eau pour une extension de réseau d'assainissement. L'échéancier prévisionnel pour 2011 prévoyait une annuité de 760.80 € (calculée sur l'avance versée de 11 412 € contre 15 435 € attendus). Tout ajustement dans l'année, auparavant, donnait lieu à une régularisation sur l'échéancier de l'exercice suivant. Or, cette fois-ci, le complément a été versé en octobre avec demande de régularisation immédiate, portant ainsi le montant des annuités à 1 029 €.

M. le Maire informe qu'il y a lieu de régulariser les comptes suivants :

Section Investissement :

DEPENSES

Article 1681 Capital des Prêts	+ 300 €
Article 2315-op.50 (crédits non utilisés Travaux Ville Forte)	- 300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

AUTORISE M. le Maire à régulariser les comptes.

Séance levée à 21h15.

Le Maire,

Antoine DEFOIX